



ALBERT EINSTEIN
(1879-1955)
Physicien, né en Allemagne

APATRIDE DE 1896 A 1901

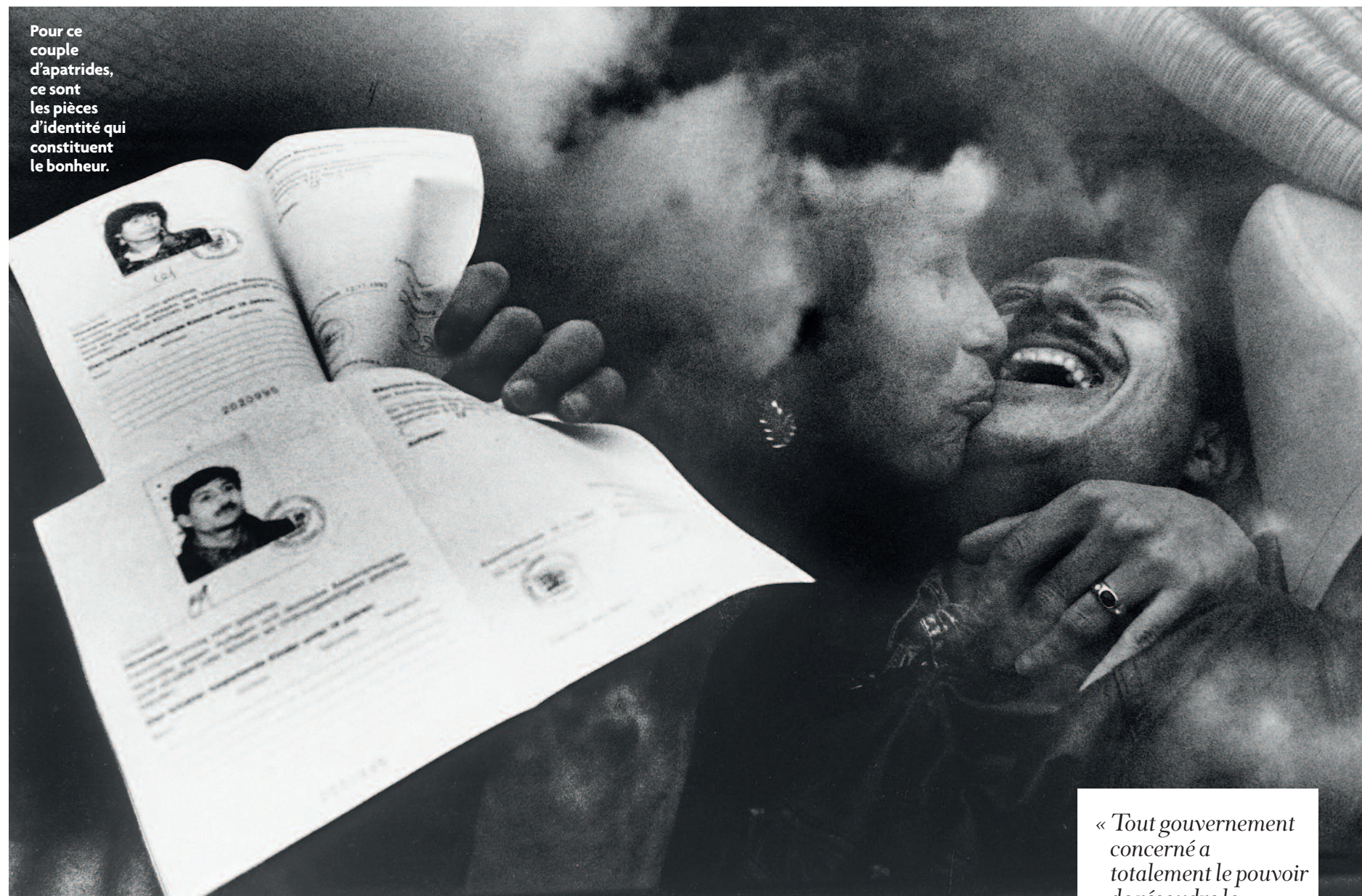
Il est bien connu qu'Einstein a été un réfugié, mais après avoir renoncé à sa nationalité allemande, il a également été apatride pendant cinq ans à la fin du XIX^e siècle. Même si c'est lui qui a pris l'initiative de devenir apatride, ce statut a été de courte durée du fait de sa naturalisation en 1901 comme citoyen suisse.

Mettre fin à l'apatridie d'ici 10 ans

C'est « **une forme de châtement plus primitive que la torture** ».

— EARL WARREN, FEU LE PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS, 1958

Une campagne pour mettre fin à l'apatridie en 10 ans



Pour ce couple d'apatrides, ce sont les pièces d'identité qui constituent le bonheur.

© R. VENTURI / OEU / 1992

ON TROUVE DES APATRIDES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU MONDE — Asie, Afrique, Moyen-Orient, Europe et Amériques — des communautés entières, des nouveau-nés, des enfants, des couples et des personnes âgées.

Leur malédiction commune, l'absence de toute nationalité, les prive des droits que la majorité de la population mondiale considère comme naturels.

Ce sont souvent des exclus, du berceau à la tombe — privés d'identité juridique à leur naissance, privés d'accès à l'éducation, aux soins de santé, au mariage et aux opportunités d'emploi toute leur vie et même privés de la dignité d'une sépulture officielle et d'un certificat de décès à leur mort.

L'apatridie est un problème créé par l'homme qui se produit par la conjugaison déroutante de plusieurs causes. Des groupes entiers de population peuvent devenir apatrides du jour au lendemain en raison de directives politiques ou juridiques ou du redécoupage des frontières étatiques.

Des familles subissent des générations d'apatrides bien qu'elles aient des liens profondément ancrés et de longue date avec leurs communautés et leurs pays. Certaines personnes sont devenues apatrides en raison d'obstacles administratifs ; elles pas-

sent simplement à travers les mailles d'un système qui les ignore ou qui les a oubliées.

Plus de deux décennies après l'effondrement de l'Union soviétique, au moins 600 000 personnes demeurent apatrides. Quelque 300 000 Biharis parlant ourdou ont été privés de citoyenneté par le gouvernement bangladais lorsque le pays est devenu indépendant en 1971. Une décision de 2013 prise par la Cour Constitutionnelle de la République dominicaine a privé des dizaines de milliers de ressortissants dominicains, la plupart de descendance haïtienne, du droit du droit à la citoyenneté et des privilèges qui en découlent. Plus de 800 000 Rohingyas au Myanmar se sont vu refuser la nationalité en application de la loi de 1982 sur la citoyenneté et leur liberté de circulation, de religion et leur droit à l'éducation ont été sévèrement restreints.

Plus d'un tiers des apatrides dans le monde sont des enfants et les stigmates de l'apatridie pourraient les marquer toute leur vie, voire après leur mort ; s'ils ont eux-mêmes des enfants, cette génération se retrouvera également apatride et la crise se perpétue.

Ce problème séculaire a commencé à éveiller la conscience de la communauté

« Tout gouvernement concerné a totalement le pouvoir de résoudre le problème de l'apatridie. Nous avons l'opportunité, comme jamais auparavant, de nous attaquer à cette injustice. Il est désormais temps d'agir. »

— ANTONIO GUTERRES
HAUT COMMISSAIRE
POUR LES RÉFUGIÉS

Plus de trois millions d'apatrides vivent dans seulement 10 pays.

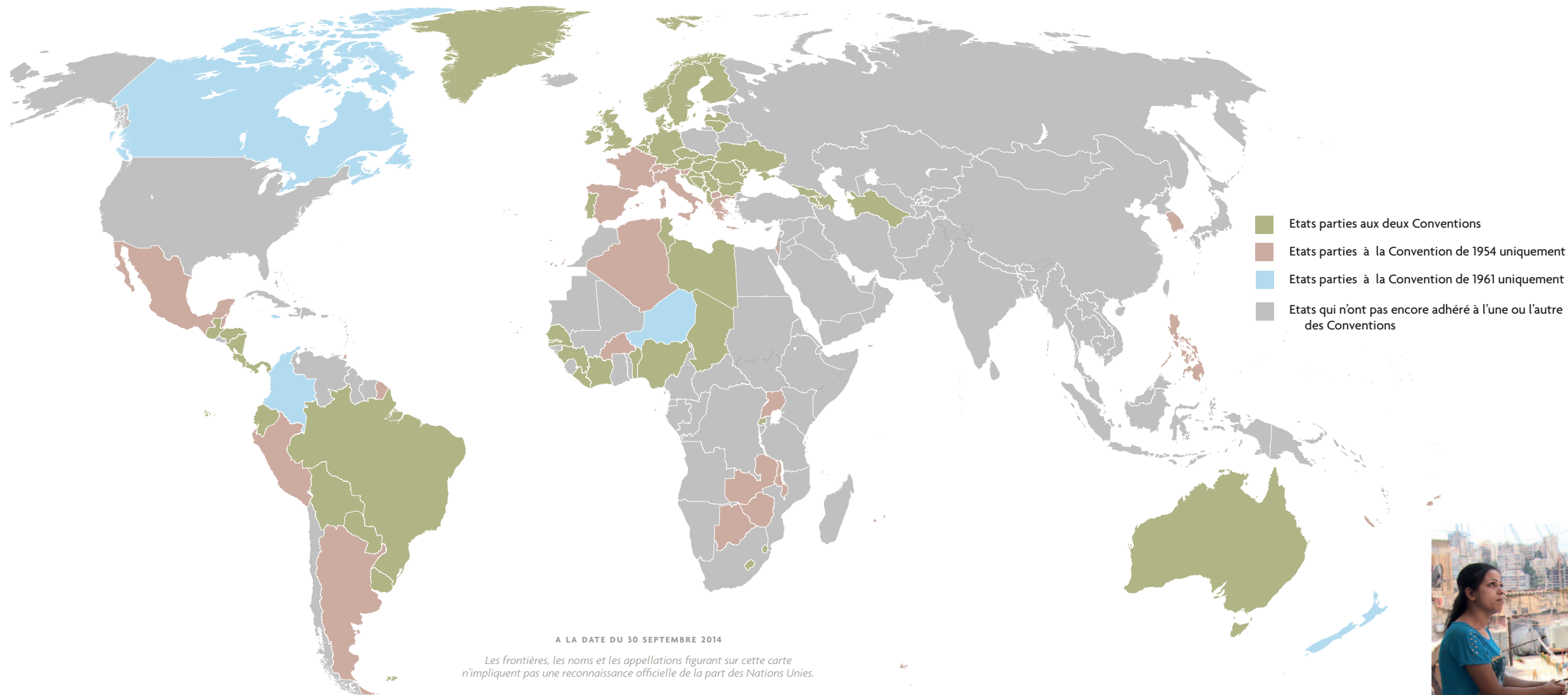
COUVERTURE

Une jeune fille Rom fait déjà face aux difficultés liées à l'apatridie. Sa famille survit à peine en ramassant des débris de métal. Elle vit dans des conditions effroyables dans une chambre de fortune, sans eau courante, ni électricité, ni installations sanitaires.

© UNHCR / N. LUKIN / NOVEMBRE 2010

COUVERTURE ARRIÈRE : © BERNISCHES HISTORISCHES MUSEUM, BERNE

ETATS PARTIES AUX CONVENTIONS SUR L'APATRIDIE



Au cours des quatre dernières années, plus de pays ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie que dans les quatre décennies ayant suivi son adoption.

« Quand je dis aux gens que je suis apatride, je ne lis sur leur visage que stupéfaction, ignorance et méfiance. C'est comme quand le virus du SIDA a été découvert et que les gens sont soudainement devenus méfiants envers toute personne séropositive. »

— RAILYA, FRANCE

internationale quand des termes ou expressions comme « inhumain », « embarrassant », « une lacune du droit international » ont été employés pour qualifier la situation dramatique des apatrides.

Le HCR a été mandaté pour assister les réfugiés apatrides en 1950. Comme de très nombreux réfugiés et demandeurs d'asile sont également apatrides, ils sont généralement comptabilisés dans les chiffres relatifs aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Au cours des cinq dernières années, 20 % de tous les réfugiés réinstallés par le HCR étaient également apatrides. Dans les années 1970, le HCR s'est vu confier le mandat d'assister les personnes apatrides relevant de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et son rôle a été consolidé en 1995.

Les textes juridiques de référence pour les activités du HCR dans ce domaine sont la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Ces traités sont confortés par d'autres instruments juridiques comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de

1948 et de nombreux traités internationaux et régionaux des droits de l'homme qui énoncent le droit de tout individu à une nationalité.

Résoudre le problème de l'apatridie a cependant semblé insurmontable pendant des décennies. De nombreux gouvernements et l'ensemble de la communauté internationale semblaient indifférents, et ils prolongeaient souvent les crises plutôt que de faire des efforts pour les résoudre.

Le HCR soutient que ce problème peut largement être évité et qu'avec suffisamment de volonté politique il peut également être complètement résolu.

Un obstacle majeur pour trouver des solutions tient au fait que les gouvernements et le HCR manquent de données adéquates sur de nombreuses populations apatrides. Il est fréquent que les apatrides soient non seulement sans documents



Au Liban, le statut de Léal est connu sous le nom de « maktoum al qaed » ou « celui ou celle qui ne figure pas dans les registres ». Elle dit que le fait d'être apatride a « détruit ses rêves ». Léal souffre d'une maladie rénale mortelle et craint pour l'avenir de ses deux jeunes garçons qui sont également apatrides, incertaine de ce qui pourrait leur arriver si elle ne survit pas.



© NATIONS UNIES / AOUT 1961

Les délégués de 29 pays se sont réunis à New York au siège de l'ONU pour signer la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Ici, M. Mario Amadeo d'Argentine signe l'acte final au nom de son pays.

mais également ignorés par les autorités et non comptabilisés dans les bases de données et registres administratifs nationaux. Nombre d'entre eux ne sont même pas pris en compte dans les recensements de population. Sur les 142 recensements nationaux de population effectués depuis 2005 pour lesquels les Nations Unies possèdent des informations détaillées, seuls 112 incluaient une question sur la nationalité. Parmi eux moins de 25 % des questionnaires de recensement comprenaient des options programmées permettant aux agents recenseurs d'inscrire 'apatrides' ou 'sans nationalité' à l'occasion de leurs entretiens avec des personnes apatrides.

Ces dernières années, on note une évolution perceptible et positive pour trouver une solution à l'apatridie.

De nouveaux Etats ont adhéré aux deux conventions sur l'apatridie ; 26 Etats sont

devenus parties dans les trois seules dernières années ce qui conduit à un total de 82 pays ayant adhéré à la Convention de 1954 et de 60 pays ayant adhéré à la Convention de 1961. Beaucoup d'Etats ont résolu le problème de l'apatridie dans leur propre pays. Suite à une décision de 2008 de la Haute Cour au Bangladesh, les 300 000 apatrides parlant ourdou ont été reconnus comme citoyens. Le Vietnam a accepté de trouver une solution à la situation dramatique des anciens réfugiés apatrides du Cambodge et de faciliter la ré-acquisition de la nationalité par des milliers de femmes devenues apatrides après la non-obtention de la nationalité de leurs conjoints étrangers. Depuis 2009, plus de 60 000 anciens citoyens soviétiques ont obtenu la nationalité du Kirghizstan, et plus de 15 000 celle du Turkménistan. En Irak, sous le régime de Saddam Hussein, un décret de 1980 avait retiré la citoyenneté aux Kurdes Faili jusqu'à ce que le nouveau gouvernement annule cette décision. En 2013, la Côte d'Ivoire a amendé sa loi pour permettre l'acquisition de la nationalité moyennant une procédure de demande simplifiée dont bénéficieront de nombreuses personnes parmi les 700 000 apatrides dans ce pays.

Il existe aussi des parcours individuels dont le succès est édifiant.

Grâce à sa seule persévérance, **Srinuan**, une jeune femme apatride s'est battue pour obtenir la nationalité thaïe et sa réussite a par la suite incité des centaines d'habitants de son village à en faire autant.

Dans un autre endroit du monde, en Côte d'Ivoire, un homme apatride, **Bere Tassoumane**, a obtenu la nationalité ivoirienne et a donc pu se porter candidat à un mandat local dans la ville de Bouaffle et cinq autres de ses amis anciennement apatrides ont ensuite remporté les élections locales. « Nous œuvrons pour le bien-être de notre communauté par amour parce que nous avons nous-mêmes été marginalisés », affirme Bere Tassoumane.

« Mon rêve est d'avoir un document pour pouvoir voter. Je souhaite que le gouvernement me voit et m'écoute. »

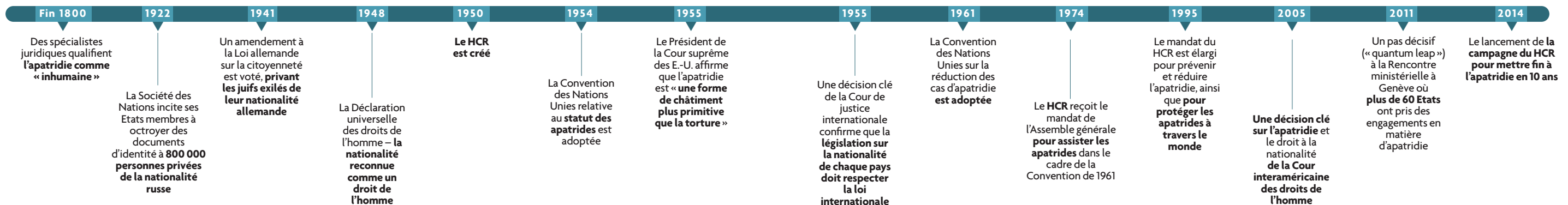
— ANCIEN APATRIDE EN AFRIQUE DU SUD



© UNHCR / G. CONSTANTINE / 2009

Le chemin vers la nationalité est souvent difficile. Ici, une femme apatride montre toutes les pièces qu'elle a dû présenter pour essayer d'acquérir la nationalité.

L'APATRIDIE AU FIL DU TEMPS



S'appuyant sur cette dynamique, le HCR lance sa campagne pour mettre fin à l'apatridie en 10 ans.

La stratégie du HCR afin d'atteindre l'objectif ambitieux de cette campagne contient des mesures clés que les Etats doivent prendre pour remédier à l'apatridie. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- **Trouver** une solution aux principales situations d'apatridie en réformant leur législation et leur politique, conjointement à des campagnes de citoyenneté ;
- **Veiller** à ce qu'aucun enfant ne naisse apatride ;
- **Prévenir** la privation de nationalité fondée sur la discrimination ;
- **Supprimer** la discrimination fondée sur le sexe dans les lois

relatives à la nationalité ;

- **Accorder** un statut de protection aux migrants apatrides ; et
- **Délivrer** des documents d'identité à ceux qui y ont droit.

En donnant la priorité à l'éradication de l'apatridie, **le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres a affirmé** : « Il est tragique qu'aujourd'hui trois millions de personnes vivent sans nationalité. Contrairement à de nombreux conflits armés, tout gouvernement concerné a totalement le pouvoir de résoudre le problème de l'apatridie. Nous avons l'opportunité, comme jamais auparavant, de nous attaquer à cette injustice. Il est désormais temps d'agir. Je répète aux gouvernements que le HCR est disposé à soutenir vos efforts pour mettre fin à l'apatridie. »

Enfants : des millions de gamins 'invisibles'

Un enfant naît apatride toutes les 10 minutes dans seulement cinq pays. Ces cinq pays représentent plus de la moitié de la population mondiale connue d'apatrides. Ils ne fournissent pas de garanties juridiques permettant d'empêcher que les enfants ne deviennent apatrides.

P **PLUS D'UN TIERS DES APATRIDES DANS LE MONDE SONT DES ENFANTS.** Nombreux tombent dans des sables mouvants juridiques le jour même de leur naissance, passent la plus grande partie de leur vie à se battre contre les inégalités dont ils ont hérité, et dans la plupart des cas transmettent leur douleur aux générations futures.

L'enregistrement de la naissance d'un enfant apatride peut même s'avérer impossible, faisant de ce nouveau-né une 'non personne' immédiate aux yeux des gouvernements. Cet enfant est sujet à des abus et un rejet potentiels, allant de l'absence d'accès à des immunisations vitales à la protection contre le mariage précoce.

Après avoir été obligé de présenter le certificat de décès de son grand-père pour confirmer sa nationalité, **Hussain**, un jeune Kenyan s'interroge, « Pouvez-vous imaginer que quelqu'un vous demande quelque chose que vous ne possédez pas ? On vous demande de donner une preuve alors que vous ne savez pas vraiment comment le prouver. Quand mon grand-père est mort, je n'étais même pas né. »

Le risque que des enfants non enregistrés restent apatrides augmente quand le conflit les force à fuir leur foyer ou quand ils sont nés en exil. Plus de 50 000 enfants sont nés de parents réfugiés syriens en Jordanie, en Irak, au Liban, en Turquie et en Egypte depuis le début du conflit. La plupart ont droit à la nationalité syrienne mais ceux qui n'ont pas d'enregistrement civil de leur naissance pourraient rencontrer des problèmes sérieux pour le prouver plus tard dans leur vie.



Maria, fillette apatride née de parents cubains émigrés, ne peut pas acquérir la nationalité cubaine.

« Parfois, en tant que maman, j'essaie de comprendre. A l'instant même où ma fille est née, elle est tombée dans ce cauchemar d'être 'apatride'. Comment se peut-il qu'un enfant puisse naître et qu'au même moment lui soit dénié le droit le plus élémentaire auquel tout être humain a droit ? »

— MÈRE DE MARIA



© UNHCR/A. SEN/NOVEMBRE 2013

Un réfugié apatride tient sa carte « *maktoumeen* », document délivré aux apatrides kurdes non enregistrés, qui ne confère aucun droit ni aucun statut.

Mais l'enregistrement n'est pas toujours une procédure facile pour les réfugiés. En raison du conflit, de nombreux réfugiés ont perdu les documents d'identité exigés pour enregistrer les naissances des enfants réfugiés dans le pays d'asile. Des difficultés se posent également pour enregistrer les enfants nés hors mariage ou de parents dont le mariage religieux n'a pas été officiellement enregistré. Au Liban, une enquête du HCR a constaté que 78 % des nouvelles naissances n'étaient pas enregistrées auprès des autorités libanaises par les réfugiés syriens. Des recherches supplémentaires sont en cours pour évaluer l'ampleur du problème dans les autres principaux pays d'asile. Le HCR continue de coopérer avec les autorités nationales pour simplifier les conditions d'enregistrement et pour rendre l'enregistrement civil des mariages et des naissances plus accessible aux réfugiés. Il a également lancé une campagne de sensibilisation massive en coordination avec l'UNICEF et d'autres partenaires pour expliquer les procédures aux réfugiés, notamment par des brochures et des vidéos explicatives diffusées dans les bureaux d'aide, les camps et les lieux d'enregistrement.

EDUCATION : UN DROIT HUMAIN ÉLÉMENTAIRE DÉNIÉ ?

L'éducation est une question particulièrement épineuse. Les enfants apatrides peuvent se voir refuser la permission de fréquenter les écoles publiques et d'effectuer des études supérieures et être stigmatisés par les enseignants comme par les autres élèves.

« Ce qui m'affecte le plus, c'est de ne pas pouvoir déclarer mes enfants », affirme **Juliana** en République dominicaine. « Les écoles demandent les documents de mes enfants », documents que Juliana ne possède pas. « Je veux que mes enfants étu-



© UNHCR / A. ZHOROBAYEV / DECEMBRE 2010

dient, qu'ils avancent, ce que je n'ai pas fait moi-même », mais sans ces bouts de papier vitaux ses enfants et beaucoup d'autres ne peuvent même pas essayer de mener une vie normale.

« J'ai raté l'opportunité d'obtenir une bourse pour étudier au Japon parce que je n'avais pas de carte d'identité, pas de nationalité », explique **Sheila**, qui a grandi comme apatride au Vietnam.

L'humiliation et les menaces sont parfois employées. « Les enseignants entrent dans la classe et demandent à ceux qui n'ont pas de carte d'identité de lever la main », se souvient une jeune fille de République dominicaine. « Et ceux qui ont des cartes d'identité taquent ceux d'entre nous qui n'en ont pas. Ils disent 'les camions arrivent pour vous déporter. Vous ne pouvez pas passer vos examens. Vous perdez votre temps. Vous ne ferez rien de votre vie.' »

Au Myanmar, seuls 4,8 % des filles apatrides et 16,8 % des garçons apatrides terminent l'école primaire, contre 40,9 % et 46,2 % des filles et des garçons de nationalité birmane. Des enfants réussissent parfois à vaincre le sort et le résultat peut être spectaculaire. Sans se laisser démonter, de nombreux enfants apatrides sont parvenus à réaliser de grandes choses.

Srinuan a un parcours remarquable. Malgré les difficultés rencontrées, elle a persévéré et terminé ses études grâce au soutien d'une fondation locale. Elle a poursuivi ses études et remporté une bourse complète pour étudier dans une université aux Etats-Unis où elle a été choquée de constater que les gens « la traitaient d'égal à égal. Même si je leur disais que j'étais apatride, ils restaient mes amis ».

« Je pouvais voyager librement », poursuit-elle. « Je n'étais pas la même personne qu'en Thaïlande. Je pensais 'Pourquoi ne puis-je pas me sentir pareille dans mon pays d'origine ?' » Toutefois, lorsqu'elle est rentrée pour renouveler ses documents de voyage, elle a eu l'impression que le même combat recommençait.

Ses études l'ayant rendue capable de s'assumer, elle a fini par retourner vivre en Thaïlande où, à force de se battre, elle a réussi à obtenir la nationalité thaïe. Son succès a incité d'autres habitants de son village à suivre son exemple.

La campagne du HCR vise à résoudre le problème de l'apatridie qui conduit au type de difficultés que rencontrent actuellement des milliers d'enfants comme Srinuan.



© GREG CONSTANTINE

Des enfants à Telipok, Sabah, en Malaisie. Beaucoup d'enfants de migrants sont incapables d'établir leur nationalité. Certains n'ont aucune pièce d'identité et n'ont pas accès à l'éducation.

APATRIDES ACCOMPLIS

STEFAN ZWEIG
(1881 - 1942)
Ecrivain, né autrichien
Rendu apatride en 1938

Familles : sous une pression constante

L'ABSENCE DE NATIONALITÉ PEUT ALTÉRER ET SOUVENT détruire le partenariat humain de base — la famille.

L'apatridie décourage tout d'abord les jeunes de se marier et d'avoir des enfants, même s'ils sont partenaires. La pression poussant à être officiellement 'invisibles' peut détruire l'unité familiale par la séparation physique ou le bourbier juridique.

Ce cauchemar administratif peut perdurer pendant des générations, entretenant le cycle de déchéance et de désespoir.

Kosala, un jeune homme apatride au Vietnam souhaitait se marier mais « les parents de ma petite amie ont demandé 'Qui es-tu ?' Je n'avais pas de document, pas de carte d'identité, pas de nationalité. Je ne pouvais même pas obtenir un certificat de mariage de la part des autorités. »

DÉCISIONS IMPOSSIBLES

Sachant qu'ils transmettraient leur apatridie à leurs enfants, un couple apatride a expliqué au HCR qu'ils avaient décidé de ne pas créer de famille parce qu'ils ne pourraient pas assumer le fait d'infliger à leurs enfants les mêmes privations et le désespoir découlant de l'apatridie. « Je suis malheureuse quand je vois d'autres personnes avec des bébés, parce que je ne peux pas en avoir », regrette l'épouse. « Tous les couples mariés souhaitent avoir des enfants. »

A Madagascar, **Elina** évoque aussi cet immense chagrin. « Je veux vraiment commencer à avoir des enfants. Je suis mariée depuis assez longtemps. Mais je ne le ferai pas avant d'obtenir ma nationalité. »

En Belgique, **Gabir**, un apatride originaire du Moyen-Orient, ne peut pas épouser sa petite amie qui est citoyenne européenne parce qu'il est apatride et ne possède pas les documents d'identité nécessaires. Il ne peut même pas reconnaître officiellement la paternité de leur enfant.

Les problèmes juridiques sont amplifiés. Les apatrides sont souvent confrontés à des problèmes insolubles en matière de droits de propriété ou pour la garde des enfants après le décès d'un conjoint ou la séparation.

Ils risquent quotidiennement d'être arrêtés ou détenus parce qu'ils ne possèdent pas de carte d'identité officielle. Ils vivent dans la crainte constante d'être expulsés d'un pays ou en viennent parfois à fuir et à rompre avec leur famille dans une tentative désespérée de trouver une solution à l'apatridie de leurs enfants.

La discrimination fondée sur le sexe est particulièrement insidieuse. Vingt-sept pays empêchent encore aujourd'hui les mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes. Nabila, une mère syrienne, s'inquiète pour sa fille apatride qui n'a pas pu acquérir la nationalité de son père avant

« Si j'avais su qu'il y aurait ces problèmes, je n'aurais jamais épousé mon mari. Pourquoi mes enfants doivent-ils assumer une erreur que j'ai commise ? Maintenant mes enfants n'ont pas accès à l'éducation ou aux soins de santé et mon mari en souffre affectivement. »

— UNE FEMME
JORDANIENNE MARIÉE À
UN ÉTRANGER DANS
L'INCAPACITÉ DE
TRANSMETTRE SA
NATIONALITÉ À
SES ENFANTS

APATRIDES ACCOMPLIS

IGOR
STRAVINSKY
(1882-1971)
Compositeur
Devenu apatride en 1921



En République dominicaine, 200 000 Dominicains d'origine haïtienne ont été privés de nationalité à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle. Des milliers de familles se sont subitement retrouvés apatrides. Seuls deux des neuf membres de la famille d'Espinal sont encore légalement considérés comme des citoyens dominicains.

le divorce de ses parents. Elle se désespère, « Bien que ma fille possède un bon diplôme de l'Université de Damas, sans citoyenneté ni documents d'identité, elle ne peut pas accepter les nombreuses propositions d'emploi et opportunités de voyage qu'elle reçoit. Elle n'a que 25 ans, mais son avenir est sombre. »

La situation dramatique des familles peut parfois conduire à des choix terribles.

Certains couples cherchent à divorcer, en partie parce que c'est l'une des rares décisions qu'ils maîtrisent pleinement, et en partie parce que le divorce est l'un des rares moyens de sortir du cycle du désespoir. Dans certains pays, des règles archaïques en matière de nationalité conduisent à ce que le divorce puisse offrir aux enfants d'un père apatride et d'une mère ressortissante d'un pays le moyen d'acquérir la nationalité de ce pays. Ces enfants peuvent alors obtenir une nationalité, mais au prix d'une rupture familiale.

Au Maroc, **Saïda** ne pouvait pas transmettre sa propre nationalité à ses enfants car c'est une femme. Sans nationalité, sa famille n'avait pas droit au séjour et quand les enfants ont atteint l'âge de la majorité ils ont été obligés de quitter le pays tous les trois mois pour obtenir un visa et essayer de rentrer. Heureusement la loi a été modifiée en 2007, ce qui a amélioré la vie de milliers d'enfants, notamment ceux de Saïda. Le Maroc fait partie des 12 pays qui ont réformé leurs lois sur la nationalité au cours de la dernière décennie, permettant aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères — une évolution positive.

Dans 27 pays, les enfants peuvent être apatrides parce que les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes pour transmettre la nationalité.

Vie quotidienne : frustration et humiliation

ALORS QU'IL AVAIT 17 ANS, UN CONTRAT DE 350 000 DOLLARS AMÉRICAINS AVEC L'ÉQUIPE DE BASEBALL DES SAN FRANCISCO GIANTS A ÉTÉ PROPOSÉ À ANGEL LOIS JOSEPH. L'OFFRE A ENSUITE ÉTÉ RETIRÉE PARCE QUE, BIEN QUE NÉ EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, IL N'AVAIT PAS LA CITOYENNETÉ DE CE PAYS ET NE POSSÉDAIT PAS DE CARTE D'IDENTITÉ OFFICIELLE.

LES OBSTACLES QUE LES ENFANTS RENCONTRENT à l'école les poursuivent toute leur vie, rendant difficile et parfois impossible pour eux de bénéficier de soins médicaux, de services sociaux ou d'obtenir un emploi.

Issa souligne la frustration d'être une 'non personne' au Kenya. Il explique clairement : « Vous ne pouvez pas quitter votre maison. » Techniquement, c'est un délit de le faire sans carte d'identité. « Alors, si vous ne pouvez pas quitter votre maison, comment vivez-vous ? Comment cherchez-vous du travail ? » demande-t-il. « Vous ne pouvez pas ouvrir de compte bancaire. Vous ne pouvez pas faire des affaires. Vous ne pouvez rien posséder parce que vous n'existez pas. »

Railya était professeure d'université avec de nombreuses publications en son nom, mais en tant qu'apatride en France il lui était impossible de trouver un emploi ou d'être reconnue. « L'air totalement interdit des gens. Cela vous tue », dit-elle.

INTERDICTIONS

Dans les pays du monde entier, de nombreux emplois sont interdits ou sévèrement limités pour ceux qui n'ont pas la nationalité du pays, notamment les services publics, l'enseignement, le droit, la médecine et l'ingénierie. Certains apatrides peuvent être privés d'accès à l'ensemble du marché du travail.

Même quand ils peuvent trouver du travail, les apatrides doivent souvent accepter des salaires largement inférieurs à ceux des ressortissants nationaux, ont peu de chance de promotion et risquent d'être congédiés à tout moment. « Mon salaire ne rapporte pas plus que de l'argent de poche », déclare **Aldulrahman**, qui vit au Koweït.

Du fait de ces situations, les apatrides sont confrontés à de plus grandes pressions quotidiennes que les autres groupes.



© UNHCR / N. LUKIN / JUILLET 2014

Né de parents monténégrins et enregistré comme Serbe, Nusret Hodzic est devenu du jour au lendemain apatride, à cause d'une erreur administrative dans ses pièces d'identité. Il est pourtant bien établi à Bar au Monténégro, où il est propriétaire d'une maison et travaille dans une entreprise de construction. Il est bien connu dans sa communauté. Privé de sa nationalité et de ses pièces, il dit avoir l'impression qu'il vit en quarantaine.

La première cause d'apatridie dans les années 1990 a été l'effondrement de l'URSS et de la Yougoslavie. Pendant la présente décennie, la principale cause est la discrimination.



© UNHCR / G. CONSTANTINE

Un homme ramasse des cabosses de cacao dans une plantation en Côte d'Ivoire. La nationalité de centaines de milliers de personnes en Côte d'Ivoire a été remise en question, ce qui a provoqué des conflits. Le gouvernement travaille actuellement pour résoudre ces problèmes de nationalité.

Au Myanmar, par exemple, les ressortissants birmans fréquentent généralement les hôpitaux et cliniques publics. Cependant, les règles gouvernementales imposent aux apatrides de recourir aux cliniques privées — qui sont beaucoup plus chères — ou de compter sur les organisations à but non lucratif. Ce modèle se reproduit dans d'autres pays.

Au Kenya, le gouvernement a distribué gratuitement des moustiquaires, mais seuls les foyers dotés de cartes d'identité officielles étaient éligibles.

« Le paludisme ne touche-t-il que les Kenyans ? » a demandé un apatride frustré. Il y a occasionnellement des avancées, mais rarement sans embûches.

Sleiman n'est pas autorisé à travailler parce qu'il est apatride, mais il gère néanmoins un commerce florissant de fer forgé au Liban. Son entreprise est enregistrée au nom de sa femme, qui a la nationalité libanaise.

Sleiman est aussi un brillant pilote de rallye et pour récompenser ses performances sportives, un cèdre a été officiellement planté en son honneur. Mais malgré ses multiples tentatives pour obtenir la nationalité libanaise, il lui est impossible de représenter le Liban lors des événements sportifs internationaux et il reste apatride. Sa souffrance et sa frustration sont évidentes lorsqu'il dit : « J'ai presque 50 ans et je suis fatigué de quémander. »

APATRIDES ACCOMPLIS

MARC CHAGALL
(1887-1985)
Artiste
S'enfuit de l'Europe occupée en 1941 pour se rendre aux États-Unis (était titulaire d'un passeport Nansen)

Participation : se faire entendre

LES APATRIDES NE DÉSIRENT RIEN DE PLUS QUE DE FAIRE ENTENDRE leur voix — être à leur place.

Mais c'est souvent impossible. Ils n'ont que peu de droits dans leur vie sociale ou professionnelle et ils sont souvent sans voix et politiquement impuissants dans les communautés où la plupart d'entre eux vivent depuis de nombreuses années.

Dans le Sultanat de Brunei Darussalam, une femme exprime à quel point elle se sent désarmée : « Même si je donne mon opinion, je ne pense pas que cela compte. »

Pourtant, l'attraction pour la communauté locale et l'Etat est forte même parmi ces personnes exclues. Dans une série d'entretiens, les apatrides en Estonie ont majoritairement indiqué qu'ils considéraient ce pays comme le leur et qu'ils ne désiraient rien de plus que de participer activement à l'ensemble du processus politique.

Fait exceptionnel parmi les populations apatrides dans le monde, les apatrides en Estonie peuvent voter aux élections locales mais ils ne peuvent toujours pas se présenter comme candidats, participer aux référendums nationaux et aux élections parlementaires ou adhérer à un parti politique.

Comme l'exprime avec éloquence **Railya** en France, rien n'est aussi prometteur ou, dans certains cas, aussi insaisissable que de se sentir chez soi. « En Russie, il existe une plante sans racines, le perakati pole (une espèce d'amarante). Elle dégringole. Elle roule au loin avec la brise. C'est ça, l'apatridie. Et moi, je voudrais prendre racine. »

SANS VOIX

L'humeur a changé dans quelques pays et, dans certaines situations, les apatrides commencent à se faire progressivement accepter dans la société, souvent avec l'aide d'apatrides et de groupes de plaidoyer locaux.

Dans un cas porté par le Mouvement de Réhabilitation de la Jeunesse parlant ourdou, la Haute Cour du Bangladesh a considéré en 2008 que les membres d'une minorité parlant ourdou, apatrides depuis l'indépendance, étaient en fait des ressortissants :

« En ne résolvant pas la question de la citoyenneté sur la base d'hypothèses erronées pendant des décennies, cette nation n'a rien gagné — mais a au contraire été privée de la contribution qu'ils auraient pu apporter à la construction de la nation », a observé la Cour.

Un mouvement populaire, les Jeunes Brésiliens Apatrides, « *Brasileirinhos Apatridas* », a rallié des expatriés et leurs enfants pour introduire avec succès en 2007

« Dans la vie politique du pays, je n'ai pas de voix. »

— UN APATRIDE
DANS LES PAYS BALTES

Les apatrides ne jouissent presque jamais du droit de voter ou d'être éligibles.



Fête dans le village de Dronguine en Côte d'Ivoire. Les enfants du village ont reçu des actes de naissance qui leur permettent d'être reconnus comme étant des citoyens ivoiriens.

un amendement à une disposition de la Constitution qui exigeait que les enfants nés hors du Brésil de parents brésiliens retournent vivre dans ce pays avant de pouvoir obtenir la nationalité. Cette condition conduisait souvent à ce que les enfants deviennent apatrides. Selon les estimations, 200 000 enfants ont pu acquérir la nationalité brésilienne suite à cette réforme.

Des groupes d'apatrides en Mauritanie et au Kenya ont utilisé les mécanismes des droits de l'homme pour déposer des plaintes au niveau international. Ailleurs, des groupes ont eu recours à des pétitions, à des manifestations publiques et aux médias sociaux pour exiger une solution à leur situation dramatique.

J.S. est un autre exemple d'un apatride qui souhaite et qui a désespérément besoin que sa voix soit entendue. Il est originaire du Malawi mais il est né et a vécu au Zimbabwe jusqu'à l'âge de 10 ans. Puis il est parti en Afrique du Sud avec sa mère qui l'a ensuite abandonné. Il a essayé d'obtenir des documents zimbabwéens en se rendant même au Zimbabwe pour faire les démarches nécessaires, mais en vain. Il n'a pas pu épouser légalement sa compagne parce qu'il n'avait pas de documents et il s'inquiète que son enfant puisse également être apatride et sans voix.

« Mon rêve est d'avoir un document pour pouvoir voter. Je veux que le gouvernement me voit, qu'il reconnaisse mon problème et qu'il m'écoute. » « En ce qui me concerne, je suis vieux maintenant, mais je pense aux rêves de mon enfant. Je veux qu'il ait un avenir. »

Bien qu'une communauté d'acteurs issus des Nations Unies, des ONG et des acteurs locaux œuvre déjà pour résoudre le problème de l'apatridie, un élément clé de la campagne du HCR destinée à mettre fin à l'apatridie consiste à **encourager un partenariat plus fort entre le HCR, les gouvernements, les autres organisations internationales, la société civile et les groupes d'apatrides** afin de créer une 'coalition mondiale' et de renforcer leur collaboration pour lutter contre l'apatridie.

APATRIDES ACCOMPLIS

MSTISLAV ROSTROPOVICH
(1927-2007)
Violoncelliste, chef d'orchestre et militant politique
Apatride de 1978 à 1990

Sécurité : vivre sous une menace constante

L'APATRIDIE PEUT DÉCLENCHER des troubles intercommunautaires et même des conflits civils—mais résoudre le problème de l'apatridie peut également marquer un nouveau début dans la vie.

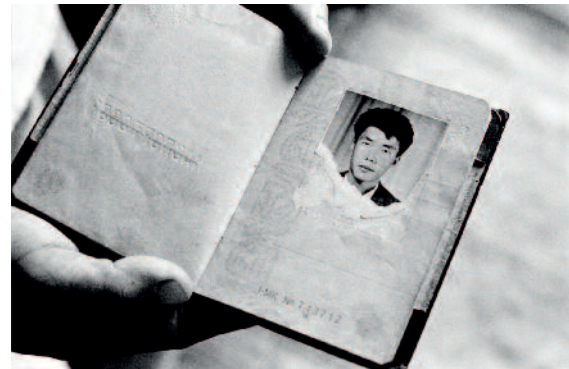
Les apatrides sont condamnés à un cycle sans fin d'emprisonnements répétés ou restent coincés chez eux pendant des années. Ils ont toujours peur d'être trahis, même par des amis et des proches, que ce soit dans les pays les plus développés ou dans les régions en proie à une instabilité chronique.

Des centaines de milliers d'apatrides vivent en Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, et quand la guerre civile a éclaté dans ce pays en 2002, elle a été attisée par les conflits relatifs à l'identité et à la nationalité ivoirienne.

Les communautés réfugiées à travers le monde comprennent souvent des personnes apatrides forcées de fuir leur situation déjà précaire, créant une pression supplémentaire sur les communautés locales et les Etats.

Les apatrides vivent souvent en état de siège constant. « J'ai peur de sortir », regrette **Gabir** en Belgique. « Partout où je vais, j'ai peur que quelqu'un me demande ma carte d'identité. » **Um Chadi**, la mère de trois garçons apatrides au Moyen-Orient, a dû délivrer plusieurs fois son fils de la prison après son arrestation au petit matin en allant au travail. « A 2 heures du matin. Une fois aussi à 3 heures du matin, je suis allée le chercher au poste de police. Est-ce une vie ? Honnêtement, ce n'est pas une vie ».

Les apatrides du Myanmar vivant au Bangladesh ont été empêtrés dans un cercle vicieux d'emprisonnements incessants pendant des années. Libérés après des condamnations initiales en matière pénale ou d'immigration, ils étaient immédiatement remis en prison parce que les autorités ne pouvaient pas les expulser vers le Myanmar où ils étaient des 'non personnes'. Ils se sont eux-mêmes surnommés 'les prisonniers libérés' et ils ont même gagné la sympathie des autres détenus.



© UNHCR / G. CONSTANTINE / 2009

PAS DE FRONTIÈRES

Les stigmates de l'apatridie ne connaissent aucune frontière. Les apatrides sont souvent traités comme des migrants irréguliers et, selon une



© UNHCR/A. DAMATO / JUN 2014

« Ils m'ont délivré un permis de conduire quand j'ai montré une carte d'identité. Maintenant je peux conduire un rickshaw pour gagner ma vie. Mes deux filles ont été admises à l'école primaire. Et maintenant je prévois de quitter notre installation. »

— UN ANCIEN APATRIDE PARLANTE OURDOU AU BANGLADESH

APATRIDES ACCOMPLIS

MARGARETHE VON TROTTA

Cinéaste
Née apatride en 1942 en Allemagne

étude de 2011, un tiers des apatrides en Grande-Bretagne déclaraient avoir été détenus un jour ou l'autre pour une période allant de quelques jours à cinq ans en application des règles du pays en matière d'immigration.

« Une fois je n'ai pas été autorisée à entrer dans l'école de ma fille car je ne pouvais pas montrer de carte d'identité », rappelle une femme vivant au Sri Lanka qui a acquis la nationalité depuis lors grâce à des réformes très importantes. « J'évitais d'aller en ville pendant les périodes de conflit parce que, n'ayant pas de carte d'identité, je craignais d'être arrêtée par la police. »

Comme les apatrides sont souvent dépourvus à la fois de nationalité et des documents d'identité nécessaires, **ils sont sujets à l'arrestation, à la détention, à l'expulsion forcée, à l'éloignement et même à la traite.** Une femme apatride en Thaïlande se souvient, « Des hommes d'affaires sont venus chercher des jeunes filles. Ces hommes se livraient à la traite d'êtres humains. J'ai vu des filles apatrides partir travailler comme prostituées. »

L'insécurité est insidieuse, toujours présente et envahissant même la plus intime des relations. Souvent, les personnes sans documents ne peuvent rien posséder. « J'ai enregistré ma voiture au nom de mon beau-frère », explique un homme dans le Golfe. « Je l'aime bien. Je pense que c'est un bon gars. Mais je n'arrête pas de demander à ma sœur de lui dire de bonnes choses sur moi. Je ne veux pas qu'il soit mécontent. Je pourrais me retrouver sans rien. »

Les rouages de la justice fonctionnent pour certains. En Thaïlande, les déshérités se tournent souvent vers les chefs communautaires pour obtenir de l'aide. Et une série de plaintes récentes devant les Cours régionales européenne, africaine et interaméricaine ont abouti à des résultats positifs en matière de droits de l'homme et d'apatridie.

VOIR CI-DESSUS
Des hommes et des femmes apatrides risquent souvent leurs vies en essayant désespérément de résoudre les problèmes liés à leur statut.

VOIR À GAUCHE
Plus de deux décennies après l'effondrement de l'URSS, les seuls pièces d'identité que possèdent de nombreux apatrides sont leurs anciens passeports soviétiques.

Au cours des 20 dernières années, l'apatridie a été la cause principale de conflits armés dans deux pays africains.

Chercher des solutions

« Après avoir vécu pendant des années dans un vide juridique, j'ai enfin l'impression d'appartenir à un pays... Mon pays, mon peuple. J'ai récupéré ma nationalité et nous nous sentons de nouveau partie intégrante de cette grande nation. »

— SHEIK AL-NUMANI
D'IRAK

L LE PROBLÈME DE LA MARGINALISATION PERSISTE DEPUIS DES SIÈCLES. Les 10 millions d'apatrides dans le monde connaissent une existence marginalisée, invisible. Leur vie a été interrompue ou détruite, avec des conséquences sociales, économiques ou politiques incalculables.

Le cauchemar continue aujourd'hui — la femme qui se lamente, déclarant qu'« il vaut mieux ne pas exister que d'être sans papiers d'identité » ; le jeune en République dominicaine privé d'une possibilité d'échapper à la pauvreté et d'une brillante carrière comme joueur de baseball ; et la femme à Madagascar qui refuse de créer une famille avant d'obtenir la citoyenneté.

Mais il existe aussi des signes d'espoir individuels et nationaux : la femme thaïe qui, ayant obtenu sa propre nationalité, aide d'autres apatrides à acquérir la leur ; l'homme ivoirien aujourd'hui activement impliqué dans la politique locale ; la reconnaissance, par la Haute Cour du Bangladesh, de la citoyenneté de la minorité parlant ourdou ; et l'octroi de la nationalité à plus de 60 000 personnes au Kirghizstan.

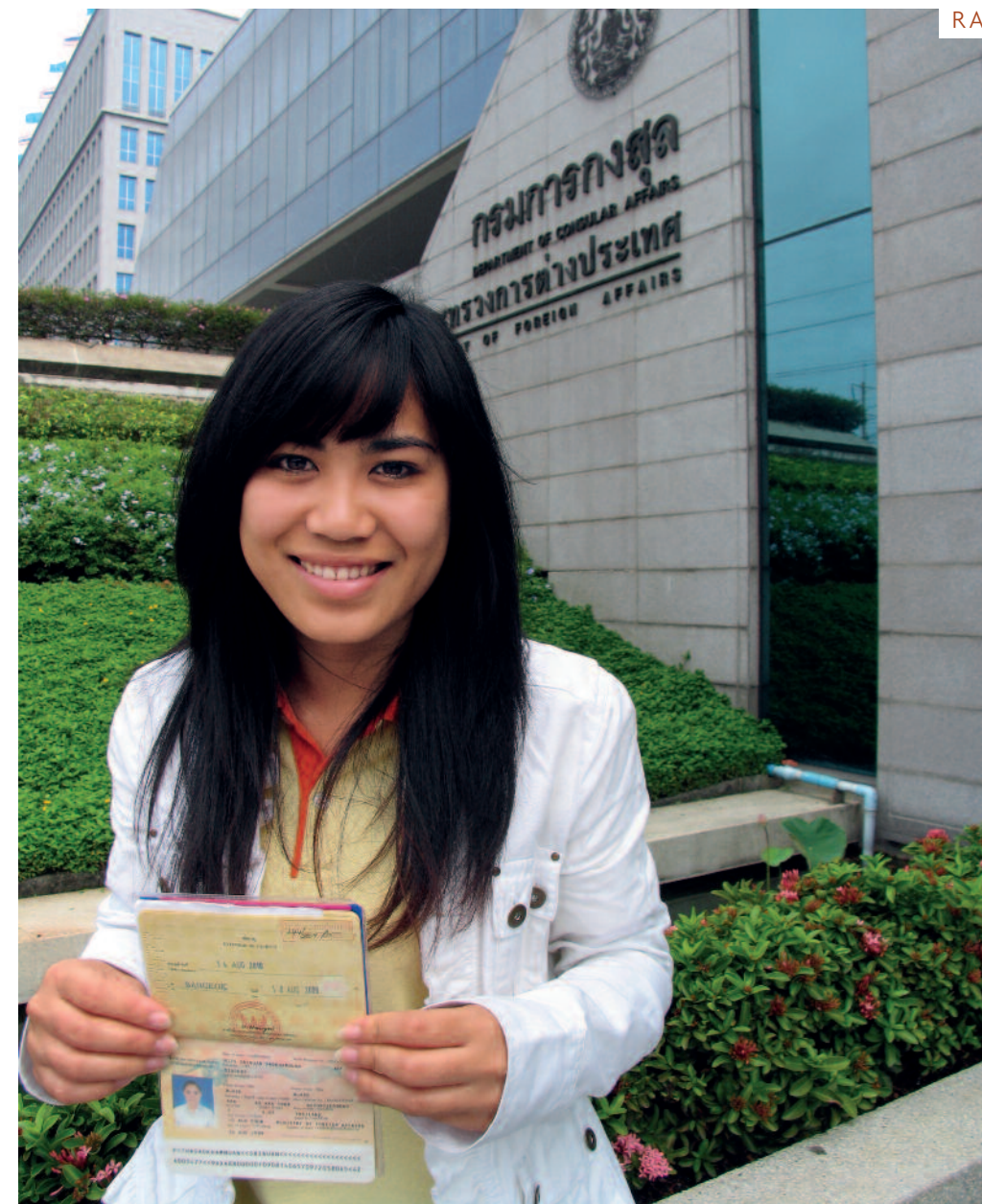
La campagne du HCR destinée à mettre fin à l'apatridie en 10 ans va exploiter cette chance unique de recueillir un soutien public, national et international afin d'éradiquer enfin le fléau de l'apatridie en une décennie.

L'apatridie, créée à un moment donné de l'histoire, peut continuer à affecter des générations de personnes et, à moins que des mesures soient prises, ces populations privées de leurs droits vont continuer de grossir. L'apatridie peut cependant également être résolue à un moment donné.

La volonté politique est le facteur clé pour trouver une solution ; puis des réformes relativement simples et peu coûteuses peuvent avoir un impact immédiat et permanent.

Au cours des cinq dernières années, le HCR a quintuplé son budget opérationnel pour résoudre le problème de l'apatridie. En outre, un mécanisme spécial créé par le Haut Commissaire Guterres accordera des fonds supplémentaires pour des projets particulièrement prometteurs et importants. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé un budget de 68 millions de dollars américains pour l'année 2015.

En plus du réseau mondial de travailleurs humanitaires de l'agence qui assistent



Après avoir travaillé sans relâche pour devenir citoyenne thaïlandaise, Srinuan a fini par acquérir la nationalité. Elle a alors mis sur pied une organisation pour aider d'autres apatrides à être reconnus comme citoyens thaïlandais.

Il est possible de résoudre le problème de l'apatridie : depuis 2003, plus de 4 millions d'apatrides à travers le monde ont acquis la nationalité.

et protègent les déplacés et les apatrides dans le monde, plus de 20 autres spécialistes ont été déployés sur tous les continents pour coopérer avec les gouvernements et d'autres organisations pertinentes afin de remédier à l'apatridie.

La campagne destinée à mettre fin à l'apatridie vise à résoudre complètement les situations d'apatridie existantes et à prévenir les nouveaux cas d'apatridie sur les 10 prochaines années.

Convaincre et soutenir les Etats pour qu'ils prennent plusieurs mesures clés pourraient rompre le cercle vicieux de l'apatridie qui affecte des millions de personnes dans le monde entier. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- **Veiller** à ce que toute naissance soit enregistrée, permettant ainsi d'établir une preuve juridique de la parenté et du lieu de naissance — des éléments de preuve essentiels pour établir la nationalité.
- **Veiller** à ce que tous les enfants se voient accorder une nationalité s'ils risquent sinon d'être apatrides, par exemple si leurs propres parents sont déjà apatrides.

APATRIDES ACCOMPLIS

ANNA
PAVLOVA

(1881-1931)
Ballerine étoile
Devenue apatride en 1921

Chercher des solutions

Bien qu'il ait vécu avec une femme ukrainienne depuis plus d'une décennie, cet apatride d'origine coréenne qui a déménagé de l'Ouzbékistan à l'Ukraine en 1993 n'a pas pu enregistrer leur union civile.



© UNHCR / G. CONSTANTINE / 2010

Depuis 2004, 12 pays ont modifié leurs lois pour permettre aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

LA PAGE CI-CONTRE Higna est Dominicaine d'origine haïtienne dont la nationalité dominicaine a été retirée, ce qui l'a rendue apatride. Elève d'un niveau extraordinaire, Higna a bénéficié d'une bourse d'études à l'université à l'âge de 16 ans seulement. Ne pouvant pas acquérir son « cedula », carte nationale d'identité dominicaine, elle ne peut ni entrer à l'université ni postuler à un emploi. Refusant de se décourager, elle suit des cours d'anglais et d'autres cours, et poursuit son combat pour retrouver sa nationalité.

- **Supprimer** la discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité afin que les femmes puissent transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes. Lorsque les pères sont apatrides ou ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre des mesures pour transmettre leur nationalité, la parité entre les sexes en matière de nationalité pourrait empêcher que des milliers d'enfants deviennent apatrides.
- **Résoudre** les situations actuelles d'apatridie en modifiant la législation ou la politique gouvernementale, ce qui constitue dans la plupart des cas la méthode la plus simple et la moins chère pour remédier à l'apatridie.
- **Éliminer** la discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la religion, le sexe ou le handicap qui est parfois inscrite dans la loi et qui affecte des centaines de milliers de groupes minoritaires dans le monde entier.

D'autres mesures seront présentées lors des discussions avec les gouvernements et les organisations internationales et régionales pertinentes et dans le cadre de conférences publiques et académiques, comme garantir une nationalité aux personnes affectées par la création d'un nouvel Etat ou le transfert de territoires entre Etats ; encourager tous les pays à adhérer aux deux Conventions sur l'apatridie des Nations Unies ; veiller à ce que tous les migrants apatrides acquièrent un statut légal et une nationalité moyennant des procédures gouvernementales ; et recueillir des données plus complètes sur les apatrides et sur les causes de leur apatridie.

« Il ne sera pas facile de mettre fin à des décennies d'injustice sociale enracinée dans la vie quotidienne, mais c'est tout simplement ce qu'il faut faire », a affirmé le Haut Commissaire Guterres. « Les apatrides ont presque toujours des liens forts avec un pays ou un autre. Avec de la volonté politique et nos efforts conjugués, ces liens entre des personnes et des Etats peuvent être reconnus. Des millions de personnes finiront par avoir une patrie à elles et pourront enfin jouir des mêmes opportunités que le reste d'entre nous. »

© UNHCR / B. SOKOL / JUILLET 2014

